



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

conseils de prud'hommes

Question écrite n° 82802

Texte de la question

M. François Asensi souhaite attirer l'attention de M. le garde des sceaux, ministre de la justice, sur la fermeture du conseil des prud'hommes de Bobigny. Suite à un incendie qui l'a fortement endommagé, le conseil des prud'hommes a été fermé à compter du 3 novembre 2005 et des mesures provisoires ont été prises, mais, à ce jour, aucune date prévisionnelle de réouverture n'a été annoncée. Les salariés, confiants en l'institution judiciaire pour que leurs droits soient reconnus et que soit respecté et appliqué le code du travail, s'inquiètent aujourd'hui de cette situation provisoire qui se pérennise. Une telle situation ne peut en effet que freiner encore le fonctionnement d'une justice prud'homale en manque de moyens, tant humains que financiers. Il lui demande donc les mesures qu'il envisage de prendre pour permettre, dans les plus brefs délais, la réouverture du conseil des prud'hommes de Bobigny.

Texte de la réponse

Le garde des sceaux, ministre de la justice, fait connaître à l'honorable parlementaire que le relogement rapide de cette juridiction dans des bureaux adaptés constitue une des priorités du ministère de la justice. À la suite des malheureux événements de l'automne dernier, il a été immédiatement demandé aux chefs de la cour d'appel de Paris de rechercher des locaux susceptibles d'accueillir la juridiction prud'homale dans l'attente de son relogement définitif dans un bâtiment judiciaire à construire. Après une recherche particulièrement diligente, des locaux proches du palais de justice ont été identifiés en vue d'accueillir la juridiction dans l'immeuble « L'Européen », situé au cœur de la ZAC Jean-Rostand. Ce projet, qui implique la mobilisation de moyens financiers exceptionnels de la part du ministère de la justice, est actuellement à l'étude et une décision doit être arrêtée très prochainement. Dans l'immédiat, et afin de permettre la continuité du service public de la justice, le bâtiment qui abrite actuellement le conseil des prud'hommes a fait l'objet de mesures urgentes de sécurité, les personnels ont depuis lors repris leur activité, et des audiences supplémentaires seront organisées, afin de rattraper le retard pris pendant la fermeture du bâtiment. La location prévue dans le nouvel immeuble permettra d'attendre la réalisation, par l'agence de maîtrise d'ouvrage du ministère de la justice, d'un nouveau bâtiment judiciaire qui accueillera, à l'échéance prévisible de 2009, le conseil des prud'hommes et le tribunal de commerce de Bobigny, à proximité du palais de justice actuel, sur un terrain disponible de la rue Hector-Berlioz. Pour traiter les dossiers qui ont été mis en attente, lors de la récente fermeture du conseil des prud'hommes de Bobigny, le président du tribunal de grande instance pourra, s'il l'estime nécessaire, déléguer temporairement un magistrat, et les chefs de la cour de Paris pourront, si le besoin est avéré, affecter un des douze magistrats placés du siège en qualité de juge départiteur. L'ensemble de ces dispositions témoigne des efforts en moyens humains et financiers qui ont été réalisés par le ministère de la justice, pour répondre aux besoins du conseil des prud'hommes de Bobigny.

Données clés

Auteur : [M. François Asensi](#)

Circonscription : Seine-Saint-Denis (11^e circonscription) - Député-e-s Communistes et Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 82802

Rubrique : Justice

Ministère interrogé : justice

Ministère attributaire : justice

Date(s) clé(e)s

Question publiée le : 10 janvier 2006, page 155

Réponse publiée le : 11 avril 2006, page 4000